

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V.87 : Vœu relatif à la gratuité pour le prêt de CD et DVD aux étudiants dans les bibliothèques de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris,

Considérant que la culture sous toutes ses formes (littéraire, architecturale, mais aussi musicale et cinématographique) est un outil d'évasion essentiel, d'autant plus nécessaire face à la morosité et l'incertitude de cette période ;

Considérant que les 57 bibliothèques de prêt de la Ville de Paris font partie des rares espaces de culture ouverts au public compte tenu des conditions sanitaires actuelles et qu'elles sont une source exceptionnelle de supports culturels riches et variés (ouvrages, presse, mais aussi CD et DVD) ;

Considérant la détresse croissante des étudiants qui traversent une crise sanitaire et économique exceptionnelle dans son ampleur et sa durée, couplée à un accès limité à la culture du fait de la fermeture des musées, théâtres et cinémas et de l'annulation des concerts et festivals ;

Considérant que le prix annuel d'un abonnement adultes pour les CD est de 31,50 € et que celui pour les CD et DVD est de 61 € ;

Considérant que les abonnements CD et DVD sont gratuits pour les moins de 18 ans, pour les personnes en situation de handicap bénéficiaires des minimas sociaux spécifiques (AAH ou ASI), pour les bénéficiaires de minimas sociaux et pour les étudiants des écoles spécialisées relevant de la Ville de Paris, mais pas pour les autres étudiants ;

Considérant, enfin, que Paris compte près de 300 000 étudiants et que nombre d'entre eux témoignent d'un niveau de vie extrêmement bas compte tenu de la crise actuelle ;

Sur proposition de Béatrice Lecouturier et les élus du groupe « MoDem, Démocrates et Écologistes », au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- permette à toutes les parisiennes et tous les parisiens de moins de 26 ans, sur simple présentation de leur carte d'identité, de souscrire un abonnement gratuit pour pouvoir emprunter, dans les bibliothèques de la Ville de Paris, des CD et des DVD.
- Permettre à tous les étudiants bénéficiaires de minima sociaux, quel que soit leur âge, sur simple présentation de justificatif, d'être dispensés de tous les frais pour l'ensemble de l'offre des bibliothèques.